



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 26
Nombre de membres représentés 6
Nombre de membres non représentés 1

Le mardi 11 octobre 2022 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Madame Laura MANACH, Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Julien KARAM donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Monsieur Areski OUDJEBOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 16

REFONTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (C.M.E)

PREAMBULE - Madame Corinne FIORENTINO, Conseillère municipale déléguée au Conseil Municipal des Enfants

Mes chers collègues,

Le Conseil Municipal des Enfants de Joinville-le-Pont a été créé en 2020 afin de permettre à l'ensemble des enfants des écoles élémentaires (électeurs comme élus) de se préparer à leur futur rôle de citoyens.

Accompagnés par un agent référent du service périscolaire et un élu de Conseil Municipal, les conseillers juniors travaillent et proposent des projets en lien avec le thème de leur commission.

De nombreux projets ont ainsi été menés autour de thématiques :

- les droits des enfants avec la réalisation de quatre bancs de l'amitié désormais présents sur toutes les écoles élémentaires de la ville afin de lutter contre l'isolement et le harcèlement scolaire,
- Joinville Accessible avec la création d'une malle pédagogique afin de sensibiliser aux différents handicaps,
- loisirs, vie locale & développement durable avec la participation à la journée du développement durable de la ville, et plus spécifiquement une opération de sensibilisation au respect de l'eau,
- devoir de mémoire avec la visite de différents lieux emblématiques de nos institutions, des lieux de mémoire autour des deux conflits mondiaux avec une attention toute particulière au respect des symboles et du souvenir.

Les conseillers juniors ont aussi été très présents lors des différents événements locaux (Téléthon, chasse aux œufs, inauguration du parc Jacques Chirac...). Un CME Mag a été édité lors du dernier mandat pour informer les Joinvillais des actions menées.

Pour poursuivre sur cette dynamique, une refonte du règlement intérieur du CME est nécessaire, afin de permettre la réalisation des projets en prolongeant d'une année le mandat des élus volontaires, de permettre une répartition neutre des commissions dédiées entre conseillers juniors, et d'assurer une présence régulière des jeunes élus.

Je vous propose donc d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants refondu tel qu'annexé à la présente délibération.

Principaux textes réglementaires	- délibération n°18 du conseil municipal du 14 octobre 2020
Principaux documents de référence	- règlement Intérieur du Conseil Municipal des Enfants

A reçu un avis favorable en Commission Enfance et Jeunesse du 04/10/2022

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1^{er}: Approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants refondu tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime QUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 14 OCT. 2022

Télétransmise au contrôle de légalité le : 13 OCT. 2022

20 OCT. 2022

A Joinville-le-Pont le

